

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 06/249 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHE RELATIF A L'INSPECTION DETAILLÉE DES MOLES DES CAPUCINS ET DES TROIS MARIE DANS LE PORT DE COMMERCE D'AJACCIO

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2006

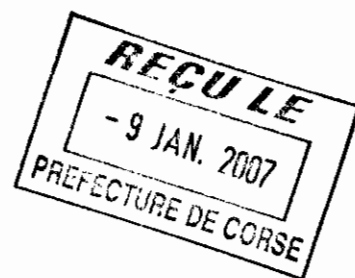
L'An deux mille six, et le quatorze décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
M. COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. DOMINICI François à Mme CASTELLANI Pascaline
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme NATALI Anne-Marie



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le marché relatif à l'inspection détaillée des môles des Capucins et des Trois Marie dans le port de commerce d'AJACCIO, avec le groupement d'entreprises CONCRETE/TECHOFFSHORE, pour un montant de 178 141,80 € TTC.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

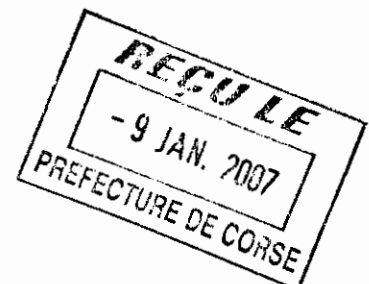
AJACCIO, le 14 décembre 2006

Le Président de l'Assemblée de Corse


Camille de ROCCA SERRA

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI



ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Port de Commerce d'AJACCIO Inspection détaillée des môles des Capucins et des Trois Marie Demande d'autorisation de signer le marché de travaux

J'ai l'honneur de demander à l'Assemblée de Corse de m'autoriser à signer le marché relatif à l'inspection détaillée des môles des Capucins et des trois Marie, ouvrages du port de Commerce d'AJACCIO

1 - PRESENTATION

1.1. OBJET DE L'OPERATION

Suite aux audits réalisés en 2004 par le bureau d'études SOGREAH sur les installations portuaires du port de commerce d'Ajaccio un certain nombre de dégradations ont été relevées, notamment sur les môles des Capucins et Trois Marie.

La présente opération a pour objet de réaliser l'inspection détaillée, l'analyse des matériaux et de déterminer la portance résiduelle de ces ouvrages.

1.2. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

La consultation a été effectuée selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'avis d'appel d'offres, envoyé la presse locale et au B.O.A.M.P le **18 juillet 2006** fixait la date de remise des plis au **mardi 12 septembre 2006**.

Quatre dossiers de candidatures ont été reçus et les premières enveloppes ont été ouvertes le **jeudi 14 septembre 2006**.

Après analyse des candidatures, la commission d'appel d'offres **du 3 octobre 2006** a décidé d'écarter la candidature de la Société SITES. et d'ouvrir les secondes enveloppes des autres candidats qui ont été enregistrées comme suit :

1. Groupement CONCRETE /TECHOFFSHORE montant de l'offre : 148 948,00 € H.T
2. Groupement INGEROP / CTS montant de l'offre : 159 895,20 € H.T
3. Groupement IOA / HYDROKARST montant de l'offre : 178 923,00 € H.T.

1.3. JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Sur la base du rapport d'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, **réunie le 7 novembre 2006**, a choisi l'offre économiquement la mieux-disante en fonction des critères d'attribution mentionnés dans le règlement de la consultation, et a décidé d'attribuer le marché de l'inspection détaillée des môles des Capucins et des trois Maries dans le port de commerce d'AJACCIO au groupement d'entreprise CONCRETE /TECHOFFSHORE pour un montant de 148 948,00 € H.T.

1.4 FINANCEMENT

L'opération est estimée à 200 000 € TTC selon la décomposition ci-dessous.

Marché CONCRETE / TECHOFFSHORE	178 141,80
Aléas techniques 8 %	14 251,34
Révisions de prix (septembre 2006 / mai 2007)	
3 %	5 771,79
Publicité	1 835,06
TOTAL	200 000,00

Les dépenses seront financées sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse, chapitre 908, article 2032 et imputés sur l'autorisation de programme n° 13134004.

2 - CONCLUSION

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

DE M'AUTORISER à signer le marché à l'inspection détaillée des môles des Capucins et des trois Marie avec le groupement CONCRETE / TECHOFFSHORE pour un montant de 148 948,00 € H.T soit 178 141,80 € TTC.